

Calendrier du déroulement du Prix Littéraire de la Citoyenneté Année scolaire 2016-2017

Tout au long de l'année, les informations utiles au Prix Littéraire de la Citoyenneté sont disponibles et régulièrement mises à jour sur le site de Direction des services départementaux de l'Education nationale, sur la page dédiée :

<http://www.ia49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/concours-prix-et-actions-pedagogiques/prix-litteraire-de-la-citoyennete/>

Dates à retenir

Mercredi 31 août 2016 : Début des inscriptions, via le serveur disponible sur le site de la DSDEN (*Un courrier sera adressé aux écoles et aux établissements par messagerie électronique*)

Mercredi 12 octobre : De 14 h à 17 h, première journée de formation à destination des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré (*Les précisions seront apportées ultérieurement*)

Mercredi 19 octobre : Fin des inscriptions, via le serveur disponible sur le site de la DSDEN

Courant novembre : Mise à disposition des pistes pédagogiques (*Un courrier sera adressé aux écoles et aux établissements par messagerie électronique*)

Fin novembre : Communication des résultats des inscriptions (*Un courrier sera adressé aux écoles et aux établissements par messagerie électronique*)

Mercredi 1^{er} mars 2017 : De 14 h à 17 h, deuxième journée de formation à destination des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré (*Les précisions seront apportées ultérieurement*)

Lundi 24 avril : Début du vote afin de désigner les livres lauréats, via le serveur disponible sur le site de la DSDEN (*Un courrier sera adressé aux écoles et aux établissements par messagerie électronique*)

Mercredi 10 mai : Fin du vote

Vendredi 19 mai : Proclamation des résultats désignant les 5 livres lauréats du Prix Littéraire de la Citoyenneté 2016-2017 (*Des précisions seront apportées ultérieurement*)

Lundi 22 mai : Mise en ligne du questionnaire pédagogique (*Un courrier sera adressé aux écoles et aux établissements par messagerie électronique*)

Mercredi 7 juin : Fin du questionnaire pédagogique

Fin juin : Diffusion des sélections pour la nouvelle année scolaire (*Un courrier sera adressé aux écoles et aux établissements par messagerie électronique*)